

Concertation plan rénovation énergétique des bâtiments

Contribution d'effinergie

31 janvier 2018

Introduction

Effinergie salue le travail engagé par le gouvernement pour enfin engager une massification de la rénovation énergétique. Dans le cadre de la concertation relative au plan de rénovation des bâtiments annoncé par le gouvernement le 24 novembre 2017, effinergie a mobilisé l'ensemble de ces membres à l'occasion de plusieurs groupes de travail pour pouvoir faire une contribution visant à enrichir ce plan. Elle se décompose en

- 12 propositions principales
- Un argumentaire détaillé des 13 actions suivant le déroulé du plan de rénovation

Au préalable, deux principales remarques sur le contenu du plan

- **Remarque n°1 : Plutôt que d'annoncer une lutte contre la précarité, il faut lutter contre les passoires thermiques quel que soit le public concerné** car cela peut enclencher une dynamique de massification à la différence d'une focalisation sur les seuls précaires énergétiques.
- **Remarque n°2 : Insister sur l'importance de rénover plutôt que de construire en termes de stratégie carbone** ce qui rejoint d'autres aspects : revitalisation notamment des centres bourg, lutte contre l'étalement urbain etc... L'économie du bâtiment est beaucoup trop orienté sur le neuf et la démolition/construction au lieu d'envisager des rénovations pourtant bien plus vertueuses sur tous les champs environnementaux.

Les propositions d'Effinergie

- **Proposition n°1 : Assurer un vrai co-pilotage Etat-Régions.**
Puisque les conseils régionaux sont identifiés comme chefs de file de la transition énergétique, qu'ils ont déjà organisé des dynamiques de rénovation, il convient d'assurer un co-pilotage Etat-Régions du plan de rénovation au dessus de tout comité prévu. (cf. Action n°4)
- **Proposition n°2 : L'objectif de rénovation pour chaque projet (résidentiel et tertiaire) doit être le niveau BBC Effinergie rénovation. Il doit être atteint par une rénovation globale en priorité.** (cf. Action n°1). La rénovation globale permet un optimum technique et économique qui sera toujours plus adapté qu'une démarche en plusieurs étapes. Toutefois, quand il n'est pas possible d'effectuer une rénovation globale, il faut alors s'orienter vers des travaux BBC compatible. Une attention particulière sera portée aux bâtiments présentant un caractère patrimonial de manière à le préserver et à atteindre un niveau optimum d'efficacité énergétique en utilisant les solutions les plus appropriées.
- **Proposition n°3 : Orienter les dispositifs vers du BBC et du BBC compatible,** ces solutions devront être conformes à une stratégie bas carbone et donc ne pas dégrader les émissions de GES. Pour viser des actions ciblées BBC compatibles, il faudra dans un premier temps viser les solutions standardisées individuelles les plus performantes représentant 80% du marché et donc exclure les solutions les moins performantes. Ces solutions les moins performantes pourront être listées par types de travaux. Cette liste sera à réviser périodiquement (tous les 5 ans). En outre cela permettra de valoriser les nouveaux éléments qui arrivent sur le marché. A l'inverse, les 20% de solutions considérées comme obsolètes seront clairement identifiées sur les DPE, audits et passeports (simple vitrage, chaudières sans condensation, convecteurs électriques simples, absence d'équipements de ventilation, etc...). (cf. Action n°1)
- **Proposition n°4 : S'appuyer sur l'expertise et le retour d'expérience de l'Observatoire BBC (www.observatoirebbc.org – 500 projets rénovation référencés) pour définir la notion de BBC compatibles.**
En complément des propositions n°2 et 3, il s'agit d'utiliser le retour d'expériences de rénovations BBC ou BBC compatibles pour enrichir progressivement la notion de travaux BBC compatibles. (cf. Action n°2)
- **Proposition n°5 : Plutôt qu'une marque de la rénovation, nécessité de définir au préalable une stratégie marketing de la rénovation. Toute communication doit être au service de cette stratégie.**
Compte tenu du travail mené en région sur les marques de communication (Oktave, Effilogis, Pass Rénovation...), il convient de leur laisser l'initiative et de n'envisager, au niveau national, qu'une signature ombrelle. (cf. Action n°3)
- **Proposition n°6 : Développer des opérations programmées de rénovation des passoires thermiques, et ne pas cibler uniquement les précaires.** Pour atteindre les objectifs de massification de la rénovation énergétique des logements, développer des opérations programmées de rénovation sous l'égide des collectivités non limitée au public précaire incluant repérage/identification/prise de contact à l'image des OPAH. (cf. Action n°5)

- **Proposition n°7 : Réserver pour l'ANAH un pourcentage de rénovation globales BBC** dans les cas favorables (coûts maîtrisés), utiliser des solutions BBC compatibles dans les autres cas. Ceci permettrait aux instructeurs ANAH de montée en compétence et d'être en adéquation avec les objectifs régionaux et locaux. (cf. Action n°1)
- **Proposition n°8 : Déployer un accompagnement spécifique copropriétés.** Déployer sur l'ensemble du territoire un accompagnement de proximité, avec un "parcours" spécifiquement destiné aux copropriétés, et adapté à sa taille et ses caractéristiques. S'assurer que toutes les problématiques de la rénovation des copropriétés (structures, thermiques, techniques, financières, juridiques, ...) sont couvertes par ces services publics spécialisés ou par des conseillers Energie. (cf. Action n°6)
- **Proposition n°9 : Qualifier les audits et passeports de la rénovation en incluant un volet ventilation.**
Une ventilation de qualité permet d'améliorer la qualité de l'air intérieur et d'éviter les pathologies liées à l'humidité. Il est nécessaire d'inclure un audit de la ventilation qui, outre le diagnostic énergétique du système, évaluera l'adéquation de son dimensionnement avec le renforcement de l'isolation du bâti. En présence de bouches d'amenée et d'extraction d'air mécaniques, des mesures de débits/pressions seront réalisées pour attester du bon fonctionnement du système.
- **Proposition n°10 : Pour diminuer le nombre de passoires thermiques et faire progresser tout le parc jusqu'en 2050, envisager un système de bonus-malus lors de la mise en vente des logements.** Ce système pourra être progressif et monter en puissance jusqu'en 2050. (cf. Action n°9)
- **Proposition n°11 : Modifier la Réglementation dans l'existant afin d'avoir une seule méthode de calcul dans le neuf et la rénovation, avec notamment la suppression** du seuil artificiel de 1948. Par ailleurs, La RT par éléments doit être révisée pour les chapitres qui ne sont pas alignés sur le niveau SNBC.
- **Proposition n°12 : Développer les conseillers en énergie partagés (CEP)** dont le réseau est à développer. Ces conseillers permettent d'apporter une expertise mutualisée aux collectivités pour leur permettre de diminuer leur consommation d'énergie.

Propositions d'effinergie suivant le déroulé du Plan de rénovation et quelques extraits commentés.

Se référer au texte officiel pour la version complète : <https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/sites/default/files/Plan%20renovation%20b%C3%A2timents.pdf>.

Introduction

Origine de la proposition	Extraits du plan de rénovation	Proposition
Introduction		
Effinergie		De façon générale sur le plan de rénovation présenté il est intéressant de se poser la question de ce qui peut être salubre à la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone) en termes de construction, déconstruction, rénovation, etc. Effinergie peut être à l'œuvre de ce travail. La SNBC doit être exprimée en cycle de vie ce qui mettra beaucoup plus en avant la rénovation.
Effinergie	Au-delà de la politique énergétique, la politique de rénovation est un levier de notre politique de solidarité : dans le court terme, en concentrant les actions de rénovation énergétique sur les logements occupés par les personnes aux revenus modestes, nous pourrions lutter contre la précarité énergétique.	Toutes les passoires thermiques doivent être traitées, il est important de s'adresser à tous les publics afin de permettre une massification de la rénovation. Il est ainsi plus pertinent de lutter contre les passoires thermiques (intégrant les précaires énergétiques) que contre la précarité énergétique, notamment à des fins de massification. Le plan de rénovation doit proposer des incitations qui couvrent toutes les classes de propriétaires et les locataires.
Effinergie	pour atteindre nos objectifs, il faut créer les conditions d'une industrialisation d'actions de rénovation ciblées, reproductibles et compétitives, avec des résultats visibles à court terme.	Pour atteindre nos objectifs, il faut créer les conditions d'une industrialisation d'actions de rénovation ciblées, BBC-compatibles reproductibles et compétitives, avec des résultats visibles à court terme et une trajectoire BBC long terme. Pour viser des actions ciblées BBC compatibles il faudra dans un premier temps viser les solutions standardisées individuelles énergétiquement les plus performantes représentant 80% du marché. Ces solutions devront également permettre une diminution des émissions de GES.

		Les solutions les moins performantes pourront être listées par types de travaux. Cette liste sera à réviser périodiquement (tous les 5 ans). En outre cela permettra de valoriser les nouveaux éléments qui arrivent sur le marché.
Axe 1 : Faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité nationale mieux identifiée et pilotée en associant l'ensemble des parties prenantes		
Action n°1 - Définir des objectifs précis, ambitieux, réalistes et à coût maîtrisé		
Effinergie 1_1	Baisser la consommation énergétique des bâtiments à l'horizon 2023 par rapport à 2010	Etre très ambitieux sur le neuf pour que l'effort à faire sur le parc existant soit atteignable. Le bâtiment neuf ne doit pas contribuer à l'augmentation des consommations et des gaz à effet de serre (en consommation d'exploitation) et donc être très performant et intégrer les innovations.
Effinergie 1_2	réduire la consommation énergétique finale de 20 % en 2030 et 50 % en 2050, tous secteurs confondus, et la consommation primaire d'énergie fossile de 30 % en 2030	Pour les traduire concrètement cela veut dire appliquer dans le neuf la réglementation 2012 sans dérogation et appliquer dans l'existant une trajectoire BBC en une ou plusieurs étapes.
Effinergie 1_3	rénover l'ensemble du parc de bâtiments au niveau Bâtiment basse consommation d'ici 2050	Il est impératif de diminution les consommations non renouvelables et d'intégrer progressivement l'autoconsommation dans les bonnes pratiques de la rénovation. La rénovation énergétique est une composante d'un projet d'amélioration du logement. L'argument des économies d'énergie ne suffit pas à déclencher le passage à l'acte, il faut y associer les notions de confort et de bien-être (plus d'espace, de luminosité, de modernité, et aussi de confort thermique...)
Effinergie 1_4	La révision de la stratégie nationale bas-carbone en 2018 sera l'occasion de décliner, pour le secteur du	Etre attentif à la diminution simultanée des consommations d'énergie et des émissions de GES notamment pour lutter contre

	bâtiment, les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à moyen et long termes, en vue d'atteindre cette neutralité carbone. L'objectif de rénovation de l'ensemble du parc de bâtiments au niveau Bâtiment basse consommation (BBC rénovation) d'ici 2050 ne pourra qu'être confirmé, voire renforcé.	les passoires thermiques et ceci indépendamment du recours aux ENR (également à favoriser).
Effinergie 1_5	Cet objectif s'inscrit dans l'objectif national de rénovation thermique de 500 000 logements par an, dont la moitié occupés par des ménages aux revenus modestes. Il est couplé à la rénovation de 100 000 logements sociaux chaque année, permettant d'atteindre 250 000 logements occupés par des personnes aux revenus modestes. Les 250 000 autres rénovations sont réalisées par les propriétaires dans le reste du parc, sous l'impulsion notamment de la réglementation et des aides incitatives.	<p>Diversifier la RT existante pour l'adapter aux différents types de rénovation et l'aligner sur la SNBC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les rénovations globales : permettre le respect de la réglementation en dessous de 1000m², retenir des niveaux meilleurs que ceux de la RT éléments par éléments. Et mettre à disposition du public des solutions BBC compatibles valant équivalence à la réglementation. • La rt élément doit être révisée pour les chapitres qui ne sont pas alignés sur le niveau SNBC <p>Pour réussir le challenge il faut pouvoir assurer la formation initiale d'au moins 40 000 jeunes aux niveaux IV et V sur la rénovation.</p>
Effinergie 1_6	L'Etat doit repenser son action et se donner les moyens de massifier la rénovation en standardisant un maximum d'interventions et en visant la multiplication de gestes simples et d'actions efficaces au plus vite et compatibles avec l'objectif BBC à long terme.	Pour le public précaire, il faut éviter de ne faire qu'un seul geste, tout geste réalisé doit s'intégrer dans une programmation de rénovation BBC compatible.
Effinergie 1_7	Développer un programme d'éducation....petites et moyennes entreprises	Ajouter "fonction publique" avant TPE/PME.
Action n°2 - Améliorer la connaissance et se donner les moyens d'évaluer la politique engagée		
Effinergie 2_1	La connaissance du parc et des actions de rénovation menées (CEE, CITE,...) et de classification des	Rendre public les accès aux bases de données DPE, CEE, bases régionales et locales.

	bâtiments (DPE) doit être publique et consultable pour permettre l'émulation et dynamiser la stratégie SNBC.	<p>L'information doit concerner tous les types de bâtiments neufs et rénovés, bâtir un système d'information unifié relatif aux dispositifs d'aides.</p> <p>Pour les copropriétés : Création d'un observatoire public des coûts d'entretien et de rénovation des immeubles privés.</p> <p>Annnonce d'un Observatoire National de la rénovation en lien avec les Observatoires Régionaux. De nombreux travaux ont été produits par des acteurs associatifs et des acteurs institutionnels, qui devront être associés à la mise en œuvre de cette action. L'évaluation des rénovations devra également porter sur la pérennité des performances et des ouvrages.</p> <p>Une attention particulière est à apporter au bâti ancien. Le travail de connaissance doit également porter sur les solutions techniques compatibles avec le bâti ancien, majoritaire en France, sous peine d'amoinrir l'efficacité des rénovations et de générer des pathologies.</p>
Effinergie 2_2	Une remontée de l'information devra être organisée pour connaître le nombre de logements et bâtiments tertiaires rénovés, les dépenses effectuées et les économies d'énergie réalisées, notamment à l'occasion de distribution d'aides publiques.	Adapter l'Observatoire BBC afin de permettre la valorisation des opérations BBC compatibles pour en tirer les analyses statistiques et permettre une remontée d'information à l'aide des instances détenant aujourd'hui des informations sur les rénovations.
Effinergie 2_3	L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) mettra en cohérence les dispositifs existants pour constituer et faire vivre un véritable Observatoire national de la rénovation énergétique, portant à la fois sur l'état du parc et l'avancement des rénovations, en lien avec les observatoires régionaux.	Travailler à la mise en place d'une démarche qui nous emmènera vers un système d'information unifié par la création d'une base de données publique sous propriété de la sphère publique. Les prestataires ou la MO publique qui développent des logiciels pour le suivi des financements (CEE, Appel à projet, Aides ANAH,...) devraient se connecter obligatoirement à cette base pour limiter les saisies multiples et améliorer le retour d'expérience.
Action n°3 - Unifier la communication sous une marque commune, qui rassemble et donne envie		

Effinergie 3_1	l'État proposera à l'ensemble des acteurs d'inscrire leur communication sous une bannière commune avec la création d'une « marque » de la rénovation énergétique. Cette communication associera tous ceux qui veulent s'engager et valorisera les retours d'expérience : les opérateurs de l'État, les collectivités locales, les artisans, les particuliers, les associations et tous ceux qui respectent les principes communs d'action et d'engagement.	<p>Au préalable, mettre en place une stratégie marketing de la rénovation. Toute communication doit être au service de cette stratégie.</p> <p>Compte tenu du travail mené en région sur les marques de communication (Oktave, Effilogis, Pass Rénovation...) il convient de leur laisser l'initiative et de n'envisager, au niveau national, qu'une signature ombrelle. L'expérience de ces régions pourra aider à bâtir la stratégie marketing de la rénovation.</p>
Action n°4 - Mettre en place un pilotage resserré, mais associant les acteurs à la mise en œuvre du plan		
Effinergie 4_1	Un comité de pilotage du plan de rénovation énergétique des bâtiments (Copreb) sera constitué. Coprésidé par le ministre chargé de l'énergie et par le ministre chargé du logement il rassemblera les directions et opérateurs de l'État concernés : direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP), direction de l'immobilier de l'État (DIE), ministère de l'Action et des Comptes publics, Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil), Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), Agence nationale de l'habitat (Anah), ainsi que les présidents du Plan bâtiment durable et du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique et les représentants des associations de collectivités territoriales.	<p>Demande d'une réelle co-construction et co-animation Etat-Régions au dessus de tout comité</p> <p>La gouvernance envisagée doit inclure la fédération des EPL et des représentants des industriels.</p>
Effinergie 4_2	Le COPREB veillera à la bonne articulation du plan avec l'action régionale.	<p>Alternative de rédaction : Les Régions communiquent leurs actions au Copreb pour veiller à la bonne articulation des plans et enrichir le retour d'expérience.</p> <p>Une attention particulière est à donner à la création de liens entre toutes les strates de l'Etat à l'échelle territoriale.</p>

Action n°5 - Mobiliser les collectivités territoriales pour porter localement la mise en œuvre du plan

Effinergie 5_1	Les collectivités territoriales et leurs groupements, en particulier les régions et les intercommunalités (établissements publics de coopération intercommunale - EPCI) et les DREAL, ont un rôle déterminant à jouer dans la territorialisation de la rénovation énergétique des bâtiments et l'adaptation locale de l'animation. Elles ont déjà pris de nombreuses initiatives en la matière.	Des COPREB régionaux peuvent être envisagés sous réserve de cohérence avec les instances de concertation régionale déjà en place Pourront y être associés professionnels, négoce, industriels, départements, EPCI, banques, EPL etc.
Effinergie 5_2	Dans un esprit partenarial et de subsidiarité, le Gouvernement souhaite confier aux collectivités des responsabilités correspondant à leurs compétences, notamment : que chaque collectivité développe sa communication sous la marque commune définie à l'action 3	Les marques régionales doivent rester en premier affichage, parler plutôt de signature ombrelle.
Effinergie 5_3	que les régions déploient le service public de la performance énergétique de l'habitat (action 5), dans le respect d'un cahier des charges partagé et en lien avec les collectivités territoriales.	Pour assurer la cohérence d'ensemble du SPEEH et sa mise en œuvre effective sur les territoires, il faut reconnaître aux régions une mission globale d'animation de la rénovation énergétique des bâtiments. Intégrer les préconisations du rapport Piron-Faucheux.
Effinergie 5_4	que la région et l'EPCI, conjointement et en lien avec la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et les directions départementales des territoires (DDT) ou directions départementales des territoires et de la mer (DDTM), mobilisent les acteurs locaux afin de structurer une offre adaptée au territoire et à même de répondre aux besoins locaux de la rénovation, notamment en matière d'offre globale et d'accompagnement des	PRIS actuels (EIE, ANAH) regroupés dans un réseau unique couvrant tout le territoire, sans se recouvrir, et sans scinder le territoire d'un EPCI à fiscalité propre. Accompagner les particuliers au-delà du conseil de premier niveau via une AMO technique et une AMO financière (pour le montage des dossiers de demande d'aide nationale, régionale et/ou locale en lien avec la banque pour l'éco-ptz ou le prêt pour travaux) piloté par l'EPCI.

	ménages	
Effinergie 5_5	la région (en charge du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire - SRADDET) et l'EPCI (en charge du plan climat air énergie territorial - PCAET) coordonnent la définition du parc à rénover en priorité, puis élaborent et mettent en oeuvre des programmes territorialisés de rénovation s'adressant à l'ensemble des ménages (action 8). Ces programmes pourront être thématiques, notamment pour dynamiser la rénovation des copropriétés	Pour atteindre les objectifs de massification de la rénovation énergétique des logements, développer des opérations programmées de rénovation sous l'égide des collectivités non limitée au public précaire incluant repérage/identification/prise de contact à l'image des OPAH.
Effinergie 5_6	que l'ensemble des collectivités se mobilisent pour la rénovation énergétique de leur parc, organisent et partagent les retours d'expérience des actions menées à l'échelle régionale	Effinergie utilisera ses membres collectivités pour la remontée d'information avec les outils internet, l'Observatoire et le groupe de travail lycées et fera le lien, grâce à une action partenariale, avec Régions de France.
Effinergie 5_7	L'Atelier national des initiatives locales de la rénovation énergétique sera le lieu de capitalisation et de valorisation de toutes les bonnes pratiques...	Plutôt que de ressusciter l'atelier national des initiatives locales de la rénovation énergétique et donner la main aux services déconcentrés de l'Etat, s'appuyer sur le plan Bâtiment durable avec ses déclinaisons régionales et sur des structures analogues existantes en régions.
Effinergie 5_8	Par ailleurs, les services déconcentrés de l'État associeront les acteurs locaux, dont les plans bâtiment durable régionaux, dans le but de capitaliser les retours d'expérience de la rénovation énergétique locale.	Les PBDR sont des démarches partenariales organisées par les Régions avec le soutien du PBD et intégrant les services de l'Etat. C'est le lieu de concertation des acteurs. Il ne faut pas modifier le fonctionnement existant en doublant les instances collaboratives régionales en place.
Axe 2 : Lutter contre la précarité énergétique et massifier la rénovation des logements en industrialisant les actions les plus efficaces		
Action n°6 - Organiser des parcours d'accompagnement simples et lisibles et créer un réel guichet unique		
Effinergie 6_1	l'État précisera d'ici l'été 2018, en liaison avec Régions de France et sous couvert de la conférence nationale des territoires, le cahier des charges de déploiement du service public de la performance énergétique de	Les SPEE s'adapteront aux territoires ce qui nécessite une certaine souplesse dans le cahier des charges national, qui pourra se contenter d'en définir les grands axes.

	<p>l'habitat, avec des objectifs de calendrier, de couverture du territoire national (complète et sans doublon), des modalités adaptées de financement pérenne, un dispositif de formation et une communication locale bien articulée avec la « marque » nationale de rénovation</p>	<p>Les marques régionales doivent rester en premier affichage, le sous titre pourrait être cette signature nationale.</p> <p>Déployer sur l'ensemble du territoire un accompagnement de proximité, avec un « parcours » spécifiquement destiné aux copropriétés, et adapté à la taille et aux caractéristiques de la copropriété.</p> <p>En copropriété les outils de diagnostic doivent être mis en cohérence, le DTG (Diagnostic Technique Global) est un outil de passage à l'acte à mettre en avant et à utiliser.</p> <p>S'assurer que toutes les problématiques de la rénovation des copropriétés (structures, thermiques, techniques, financières, juridiques, ...) sont couvertes par ces services publics spécialisés ou par des conseillers Energie.</p>
Effnergie 6_2	<p>Le guichet unique sera déployé à travers la mise en oeuvre du service public de la performance énergétique de l'habitat sous pilotage des régions. Les conditions de ce déploiement seront précisées dans les PREE sur la base d'un cahier des charges national qui sera défini à l'été 2018.</p>	<p>Le cahier des charges national du guichet unique doit être co-écrit Etat-Régions et permettre un AMO d'accompagnement technique et financier.</p> <p>Pour le financement du SPEE mettre en place une affectation d'une partie de la contribution climat-énergie aux Régions et EPCI.</p>
<p>Action n°7 - Rendre les aides à la rénovation énergétique pour les particuliers plus lisibles, efficaces et incitatives</p>		
Effnergie 7_1	<p>Le Fonds de garantie pour la rénovation énergétique (FGRE), prévu par la loi de transition énergétique, ou un dispositif équivalent, sera rendu pleinement opérationnel pour permettre aux ménages avec un niveau de revenu plus faible d'avoir accès au crédit et de compléter leur financement par un prêt. Le fonctionnement des caisses d'avances sera amélioré afin d'aider ces mêmes ménages à combler des trous</p>	<p>Nous sommes en accord sur le fonds de garantie, reste à le rendre opérationnel.</p> <p>Il apparaît nécessaire d'avoir une vision à plus long terme sur les aides et une stabilité afin d'avoir une gestion plus aisée et d'améliorer le passage à l'acte.</p> <p>Bien articuler les différentes aides est essentiel, il faut apporter de</p>

	de trésorerie de courte durée.	<p>la cohérence entre les critères techniques, financiers et l'éco-conditionnalité.</p> <p>Les aides doivent être progressives en fonction de la performance réalisée, avec une aide maximale dans le cadre de rénovations globales BBC.</p>
Effinergie 7_2	<p>Dès 2018, les audits énergétiques seront éligibles au crédit d'impôt, de même que les frais de raccordement à un réseau de chaleur.</p> <p>À terme, l'inscription d'une action dans les préconisations de travaux d'un audit énergétique pourrait conditionner la prime ou la bonifier.</p> <p>D'ici fin 2017, deux missions en ce sens seront confiées respectivement :</p> <p>...</p> <p>pour les critères techniques et l'efficacité de chaque type de travaux, à l'Ademe et au Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB).</p>	<p>Reconnaître le passeport énergétique pour compléter le DPE par la stratégie BBC par étapes.</p> <p>L'audit doit intégrer le diagnostic technique et énergétique du système de ventilation dont la prise en compte est essentielle au regard des bénéfices qu'il apporte en matière de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre ainsi que de l'amélioration de la qualité d'air intérieur. Ainsi, les aides à la mise en place d'un système de ventilation efficace, devraient être systématiquement couplées à celles prévues pour la rénovation de l'isolation ou des fenêtres.</p> <p>La définition des critères des entreprises réalisant des audits dans le cadre du CITE doit être cohérente avec les actions régionales existantes.</p>
<p>Action n°8 - Mettre en place une politique industrielle de rénovation des passoires thermiques et de lutte contre la précarité énergétique</p>		
Effinergie 8_1	<p>Il importe donc de promouvoir la rénovation énergétique abordable. Par conséquent, il n'est pas forcément adapté de transformer immédiatement toutes les passoires thermiques en logements aux meilleurs standards de consommation, qui demandent un investissement conséquent. Il semble plus efficace de réaliser, au cours d'une première étape, les améliorations qui les sortent de la qualification de passoire thermique.</p>	<p>Plutôt que d'annoncer une lutte contre la précarité, il faut lutter contre les passoires thermiques quel que soit le public concerné car cela peut enclencher une dynamique de massification à la différence d'une focalisation sur les seuls précaires énergétiques.</p> <p>Les gestes et travaux engagés doivent dans tous les cas être individuellement au niveau BBC compatible pour que ces bâtiments assurent la réponse à la SNBC 2050.</p> <p>Il faut prendre en compte dans la rénovation des bâtiments la dimension qualité d'air intérieure en parallèle de l'efficacité</p>

		<p>énergétique, pour ne pas nuire au confort et à la santé des occupants et assurer la pérennité du bâti.</p> <p>Ces dispositifs doivent être appliqués à l'ensemble des cas de rénovation et pas uniquement pour la rénovation des passoires thermiques.</p> <p>L'atteinte de ces objectifs suppose une fiscalité moins pénalisante pour la rénovation thermique. Cette nécessité se ressent notamment dans le parc locatif où la fiscalité ne fait que freiner la rénovation. Pour mettre l'accent sur la rénovation énergétique performante il faut la valoriser d'un point de vue fiscal.</p>
Effinergie 8_2	<p>La poursuite d'une intervention publique forte via l'Anah pour les opérations de rénovation complexes. L'Anah concentrera son action sur les publics précaires et les copropriétés les plus difficiles pour lesquelles une offre standard n'est pas applicable. La consolidation de ses moyens (en particulier avec l'inscription d'une contribution de l'État à l'Anah dans le cadre de la loi de finances pour 2018) permettra de viser 75 000 logements par an dès 2018 dans le cadre du programme Habiter mieux. Les modalités d'intervention de l'Anah seront adaptées aux fins de massification.</p>	<p>Changer la formulation de cette phrase qui est ambiguë. L'Anah pourrait appliquer un système d'aide progressif selon la performance, à la fois sur les aides aux travaux et sur l'aide à l'ingénierie (qui est plus complexe en approche globale notamment BBC).</p> <p>L'ANAH doit aussi respecter la règle évoquée ci-avant « Les gestes et travaux engagés doivent dans tous les cas être individuellement au niveau BBC compatible pour que ces bâtiments assurent la réponse à la SNBC 2050. »</p> <p>Réserver un pourcentage de rénovations globales au niveau BBC pour l'ANAH dans les cas favorables et expérimenter les actions individuelles BBC compatibles dans tous les autres cas.</p> <p>Favoriser l'accès au financement de l'ANAH pour les opérations de rénovation énergétiques intégrant partiellement ou totalement une part d'auto-réhabilitation accompagnée par un professionnel.</p>
Effinergie 8-3	<p>sortir l'habitat des catégories F et G pour un coût modéré, apportant un gain rapide et concret aux ménages en situation de précarité énergétique. Par</p>	<p>Il est important de prendre conscience que de telles actions ne suffisent pas à sortir les ménages de la précarité.</p>

	<p>exemple, pour un certain nombre de maisons individuelles, c'est le cas de l'isolation de combles perdus, du remplacement de la chaudière, et de la mise en place de dispositifs actifs de pilotage de l'énergie.</p> <p>entreprises, collectivités et plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE), qui pourront ainsi indiquer aux ménages (notamment ceux aux revenus les plus modestes) les programmes de travaux en 2 ou 3 gestes les plus adaptés à leur logement.</p>	<p>La liste des "2-3 gestes adaptés" doivent être BBC compatibles et une suite de travaux doit être programmée dans le temps pour atteindre le BBC.</p> <p>Pour chaque projet de rénovation, un audit ou un passeport est réalisé par un professionnel et permet de déterminer les actions compatibles avec le bâtiment et les objectifs nationaux.</p> <p>Pour viser des actions ciblées BBC compatibles, il faudra dans un premier temps viser les solutions standardisées individuelles énergétiquement les plus performantes représentant 80% du marché. Ces solutions devront également permettre une diminution des émissions de GES.</p> <p>Les solutions les moins performantes pourront être listées par types de travaux. Cette liste sera à réviser périodiquement (tous les 5 ans). En outre cela permettra de valoriser les nouveaux éléments qui arrivent sur le marché.</p>
Effinergie 8-4	<p>L'État incitera à la création de programmes standards déployés massivement par des acteurs privés, via des appels d'offres territorialisés ou de manière diffuse au niveau national,</p>	<p>Les référentiels des appels d'offres doivent être impartiaux, neutres, doivent être consultables publiquement et être orientés vers des solutions BBC-compatibles.</p> <p>Les solutions types qui seront proposées devront impérativement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être contextualisées le plus finement possible (types de bâti, de matériaux, d'occupation,...) - être conçues selon une approche globale de la rénovation (dépassant les seuls enjeux énergétiques, pour intégrer les problématiques architecturales, patrimoniales et techniques). <p>Accompagner les particuliers au-delà du conseil de premier niveau via une AMO technique et une AMO financière (pour le montage des dossiers de demande d'aide nationale, régionale et/ou locale en lien avec la banque pour l'éco-ptz ou le prêt pour travaux) piloté par l'EPCI.</p> <p>Développer des opérations programmées de la rénovation pour</p>

		tous publics (pas uniquement précaires), nouvel outil intégré au service des EPCI, intégrant PTRE et OPAH (Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat) que l'on pourrait tester en région.
Effinergie 8_5	Parc locatif public : Des initiatives innovantes visant à une approche globale de la rénovation énergétique seront expérimentées dans quelques régions en vue d'un déploiement de grande envergure.	<p>S'appuyer sur le retour d'expérience en région pour un déploiement.</p> <p>Il faudrait harmoniser les aides et dispositifs existants (BBC ou BBC compatibles) et les bonifier pour les approches globales BBC</p>
Action n°9 - Au-delà des aides, mettre en place un dispositif incitatif à la rénovation, pour engager un cercle vertueux		
Effinergie 9_1	réfléchir à un champ réglementaire incitatif, parfois contraignant, à la rénovation	<p>Les associations directement concernées effinergie et AIMCC doivent être intégrées au CSCEE ou à défaut consultées au même titre que les organisations FFB, USH, FPI et CAPEB siégeant au CSCEE.</p> <p>La réglementation thermique sur l'existant doit avoir des exigences en cohérences avec la SNBC : par éléments se baser sur les critères BBC compatible et au global viser un niveau BBC dans le but d'éviter de tuer le gisement d'économie d'énergie.</p> <p>Des contrôles doivent être mis en place afin de s'assurer de l'atteinte des niveaux de performance et dans ce cadre on peut envisager les nouveaux outils de contrôle de la performance énergétique globale du bâtiment à réception.</p> <p>Il en va de la réussite des programmes de rénovation, mais aussi de la confiance des particuliers et des MOA pour enclencher les travaux.</p>
Effinergie 9_2	de réviser et simplifier la réglementation thermique pour l'existant, dite globale, qui vise à mettre les bâtiments sur le chemin d'une performance élevée en procédant par étapes. Cette réglementation, ancienne (2008) et sous-utilisée aujourd'hui car pas adaptée au marché, sera révisée d'ici fin 2018.	<p>Nous sommes prêts à alimenter la réflexion grâce au label BBC rénovation, les appels à projets régionaux et le retour d'expérience associé caractérisé par l'observatoire BBC.</p> <p>Reprendre la structure de la RT 2012, avoir une seule méthode de calcul neuf et existant en supprimant le seuil de 1948.</p>

		<p>Diversifier la RT existante pour l'adapter aux différents publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les rénovations globales : permettre le respect de la réglementation en dessous de 1000m², retenir des niveaux meilleurs que ceux de la RT éléments par éléments. • Et mettre à disposition du public des solutions précalculées basées sur les solutions BBC compatibles et valant équivalence à la réglementation. • La RT éléments doit être révisée pour les chapitres qui ne sont pas alignés sur le niveau SNBC. <p>Dans le cas d'une rénovation par étapes, les niveaux d'isolation pratiqués devront être BBC-compatibles.</p> <p>La nouvelle RT Globale devra tenir compte des notions de confort et de ventilation en hiver comme en été par des processus intégrés au stade de la conception.</p> <p>Pour les copropriétés, renforcer les aides d'ingénierie ainsi que la mise en place de subventions progressives en fonction du type de bâtiment de travaux et des économies de charges énergétiques qu'ils représentent.</p> <p>Prévoir des plans de formation et de développement de compétences de nature à professionnaliser tous les acteurs de la rénovation.</p>
Effinergie 9_3	fiabiliser les diagnostics de performance énergétique, afin de pouvoir les utiliser à des fins réglementaires ou fiscales	<p>DPE : améliorer le diagnostic (ventilation, parois vitrées) et y mettre en évidence une liste des équipements/matériaux/situations obsolètes dans le bâtiment (non BBC-compatibles).</p> <p>Travailler à la fusion du DPE et des passeports de la rénovation énergétique. Y inclure un audit de la ventilation qui, outre le diagnostic énergétique du système, évaluera l'adéquation de son dimensionnement avec le renforcement de l'isolation du bâti. En</p>

		<p>présence de bouches d'amenée et d'extraction d'air mécaniques, des mesures de débits/pressions seront réalisées pour attester du bon fonctionnement du système.</p> <p>Aujourd'hui les seuils établis dans le DPE pour les différentes classes en matière de GES sont trop larges. Il convient de les réviser afin de valoriser de façon effective les équipements qui émettent le moins de GES.</p> <p>Prévoir dans le diagnostic technique global (copropriétés) un volet social permettant de mieux présenter et adapter les travaux à réaliser.</p> <p>Pour mettre l'accent sur la rénovation énergétique performante il faut la valoriser d'un point de vue fiscal également. Cette nécessité se ressent notamment dans le parc locatif où la fiscalité ne fait que freiner la rénovation.</p>
Effinergie 9_4	<p>Le premier chantier à engager pour donner un cadre réglementaire clair à la rénovation est de réviser et simplifier la réglementation thermique pour l'existant, dite globale, qui vise à mettre les bâtiments sur le chemin d'une performance élevée en procédant par étapes. Cette réglementation , ancienne (2008) et sous-utilisée aujourd'hui car pas adaptée au marché, sera révisée d'ici fin 2018.</p> <p>Le second chantier consiste à fiabiliser les diagnostics de performance énergétique, afin de pouvoir les utiliser à des fins réglementaires ou fiscales à moyen terme. Cela passe à la fois par la mise à jour et l'unification de la méthode de calcul et par un renforcement de la formation et du contrôle des diagnostiqueurs, afin de réduire les écarts d'un diagnostic à l'autre. Cette réforme sera achevée d'ici fin 2018, en lien avec la profession pour assurer une garantie de résultats. Les évolutions introduites veilleront à ne pas déstabiliser les</p>	<p>La méthode de calcul Th BCE doit être applicable aux bâtiments neufs comme aux bâtiments existants, aux extensions et surélévations.</p>

	obligations de réalisation de DPE liées au marché de la location et de la transaction et étudieront les implications sur la responsabilité des professionnels.	
Effinergie 9_5	d'étudier l'adjonction d'un volet « passeport de rénovation énergétique » au diagnostic de performance énergétique lorsque ce dernier est de classe F ou G. Ce volet décrirait le programme de travaux optimal pour rénover le logement dans l'optique qu'il obtienne une étiquette A ou B d'ici 2050. Il serait ainsi obligatoire et permettrait d'éclairer le propriétaire du bien mis en vente ou en location sur les façons de le rendre performant.	Le généraliser pour tous les bâtiments à partir de la classe C. Il faudra identifier les passeports se plaçant dans une trajectoire BBC et bas CO2 conformes aux objectifs nationaux.
Effinergie 9_6	d'interdire la location de passoires thermiques à compter de 2025. Agir sur le stock et le flux de logements lors de leur mise en vente en établissant des systèmes incitatifs, réglementaires ou de bonus-malus, fiscaux par exemple.	Nous soutenons la mesure d'interdiction de location des passoires thermiques avec une notion de bonus/malus (nous pourrions faire des contributions plus détaillées). Dans le cas de la copropriété plutôt que d'opter pour une pénalité fiscale (bonus/malus écologique sur la taxe foncière par exemple), nous recommandons d'imposer un abondement au fond travaux de la copropriété à l'occasion de toute acquisition immobilière. Le montant de l'abondement dépendrait de l'étiquette énergie et de la surface de l'appartement ou de sa valeur.
Axe 3 : Accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires, en particulier dans le parc public au travers de la mobilisation de nouveaux financements et en ciblant les bâtiments du quotidien des Français		
Action n°10 - Favoriser la rénovation du parc tertiaire public en mobilisant des financements innovants et en ciblant les bâtiments du quotidien		
Effinergie 10_1	L'Etat a mis en place une procédure de labellisation des projets immobiliers afin de conditionner leur financement à la bonne prise en compte des enjeux énergétiques.	Faire connaître la procédure au public sur un site officiel Valoriser ces bâtiments dans l'observatoire BBC.
Effinergie 10_2	L'objectif de l'État est de réaliser sur la durée du	Attention à ne pas confondre rénovation énergétique et

	<p>quinquennat la rénovation énergétique d'un quart de son parc le nécessitant.</p>	<p>maintenance/entretien/ exploitation des bâtiments qui intègre les petits travaux à faible investissement. Mettre en place une échéance à moyen terme sur l'exploitation/maintenance.</p> <p>Etablir une base de données de la liste des bâtiments d'Etat avec leur état initial et leur plan de progrès avec les étapes justifiant l'atteinte des objectifs nationaux BBC 2050 et SNBC sans attendre d'arriver à 2050.</p> <p>Certaines typologies de bâtiments tertiaires permettront d'étudier des solutions reproductibles en masse. Il faudra prendre en compte le confort d'été.</p>
Effinergie 10_3	<p>L'État mettra en avant des opérations visibles générant un effet d'entraînement sur les pratiques des collectivités, notamment les cités administratives.</p>	<p>Nous proposons de valoriser ces opérations dans l'observatoire BBC.</p>
Effinergie 10_4	<p>Le plan d'emploi des crédits nécessaires pour les locaux des services déconcentrés s'appuiera sur les schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR) en cours de réalisation, ainsi que sur l'expertise technique des DREAL et DDT-M</p>	<p>Associer également l'expertise croissante des Régions sur le sujet.</p>
Effinergie 10_5	<p>Dans le cadre du Grand Plan d'investissement, l'État met en place, en partenariat avec la Caisse des dépôts, un ensemble d'outils de financement de la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales à hauteur de 3 milliards d'euros</p>	<p>Conditionner l'accès aux financements à des rénovations performantes BBC. Etablir une base de données de la liste des bâtiments des collectivités avec leur état initial et leur plan de progrès avec les étapes justifiant l'atteinte des objectifs nationaux BBC 2050 et SNBC sans attendre d'arriver à 2050. Favoriser les approches globales à l'échelle des EPCI permettant de connaître le niveau de consommation énergétique du parc intercommunal et communal et de mettre en place une stratégie de gestion patrimoniale. Demander aux Préfets de préciser les enveloppes régionales/départementales et les critères d'attribution des 500M€</p>

		de DSIL réservés aux projets de rénovation des bâtiments des collectivités.
Effinergie 10_6	<p>L'investissement en fonds propres de la Caisse des dépôts dans des sociétés de projets permettra d'augmenter le niveau d'ambition des CPE au bénéfice des collectivités.</p> <p>Il s'agit en particulier de rénover des séries de bâtiments scolaires (écoles, collèges, lycées),...L'un des principaux enjeux, pour permettre des économies d'échelle et des appels d'offres compétitifs, est d'élaborer des accords-cadres qui puissent s'appliquer à au moins 20 000 m² de bâtiments.</p>	<p>Fixer une réduction minimale des besoins en énergie de 30%. Garantir l'indépendance des CPE de la fourniture d'énergie et des contrats de maintenance.</p> <p>Les CPE doivent permettre aux PME et artisans RGE un accès à la commande privée ou publique.</p> <p>Le niveau de rénovation BBC doit être identifié et directement visé par les CPE, la durée des contrats le justifiant.</p> <p>Développer les conseillers en énergie partagés (CEP) dont le réseau est à développer. Ces conseillers permettent d'apporter une expertise mutualisée aux collectivités pour leur permettre de diminuer leur consommation d'énergie. Orienter la CDC et l'ADEME vers plus de suivi des projets, des solutions de tiers-financement. Les SEM et SPL sont demandeuses de toutes solutions leur permettant d'offrir des solutions de tiers-financement ou d'intermédiation bancaire, tant sur le patrimoine public que privé (copropriétés). Certaines d'entre elles veulent en effet réaliser des opérations d'envergure afin de massifier.</p>
Effinergie 10_7	<p>L'internalisation des CPE ou « intracting »</p> <p>Ce dispositif consiste à mettre en place un fonds interne aux collectivités, dédié à l'efficacité énergétique du patrimoine. Abondé par la Caisse des dépôts et la collectivité, un tel fonds permet d'investir dans des actions dont le temps de retour sur investissement est assez court (moins de 10 ans), les économies d'énergie dégagées venant rembourser le fonds puis financer de nouveaux travaux.</p>	<p>Le dispositif doit être conditionné à un raisonnement en rénovation globale et à un objectif BBC compatible. Les SPL peuvent s'inscrire dans ce schéma, dans le cadre des relations in-house qui les lient avec leur actionnariat.</p>
Effinergie 10_8	L'Etat incitera les collectivités locales à rénover	Affirmer l'exigence BBC pour les collectivités, toute rénovation non BBC constitue une perte de gisement d'économie d'énergie.

Action n°11 - Maintenir une exigence ambitieuse en matière de rénovation du parc tertiaire privé

Effinergie 11_1	<p>Le décret paru le 9 mai 2017 fixe un premier jalon pour l'horizon 2020 et trace la perspective des objectifs pour 2030... Ce dispositif sera confirmé en lui redonnant une base légale solide et en l'améliorant par la même occasion. l'ambition... Ainsi, le nouveau décret devra conserver ses ambitions et la base légale des obligations sera renforcée.</p>	<p>S'appuyer sur des consommations facturées qui prennent en compte à la fois les performances intrinsèques du bâtiment mais aussi la manière dont il est géré et utilisé.</p> <ul style="list-style-type: none">- rendre obligatoire grâce à ce décret l'échange d'informations sur les factures entre propriétaire et locataire- Mettre en place un observatoire qui puisse relever ces données contrôlables (surfaces et consommations) mais également des données de contexte qui permettent de mieux caractériser l'intensité énergétique (cas du bureau moyen à 20m2 ou à 8m2), intensité d'occupation et d'usage basée sur des données d'usage.- Prévoir un objectif de consommation d'énergie au niveau de chaque parc de bâtiments après étude permettant de formaliser un scénario BBC pour les bâtiments et la programmation de son atteinte dans le temps. <p>Fixer les moyens pour contrôler l'établissement des plans pluriannuels de travaux et les bilans de consommations annuels.</p> <p>Définir l'accompagnement des acteurs gérant le tertiaire public et privé, le manque de compétences et le besoin d'animation et d'accompagnement étant de même ampleur que pour les particuliers.</p>
Effinergie 11_2	<p>Bpifrance développera un crédit-bail immobilier dédié à la rénovation énergétique.</p>	<p>Les objectifs de performances des crédits-bails devront être compatibles avec les objectifs du plan.</p> <p>Les modes de financement choisis ne doivent pas exclure les TPE/PME des marchés pour la rénovation des bâtiments tertiaires.</p> <p>Dans le cadre de contrats publics, le recours à des entreprises</p>

		RGE devrait être imposé.
Spécifique aux copropriétés		
	/	<p>Assurer une meilleure prise en compte des problématiques des copropriétés dans le plan national de rénovation énergétique des immeubles collectifs.</p> <p>Inciter la réalisation des mesures d'optimisation énergétiques des façades et toitures en limitant les exceptions pour procéder impérativement à une isolation thermique lors de la réalisation d'un ravalement de façade ou d'une réfection de terrasses.</p> <p>Etendre l'obligation de la Loi de Transition Energétique de la mise en œuvre d'un carnet d'entretien numérique pour les logements (maisons, appartements) aux parties communes des copropriétés.</p> <p>Réformer le DTG :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en évidence que le diagnostic technique global (DTG) permet avant tout de faire un état des lieux de l'existant et des économies réalisables à partir des équipements collectifs existants. • Réformer le DTG pour mieux cadrer son contenu et obliger sa réalisation et sa mise à jour périodique en lien avec celle du carnet d'entretien numérique, l'élaboration de plans pluriannuels des travaux. • Prévoir dans le diagnostic technique global un volet social permettant de mieux présenter et adapter les travaux à réaliser en copropriété. <p>Imposer d'inclure, dès le début du projet de rénovation de la</p>

copropriété, le conseil syndical en identifiant en particulier un leader énergétique qui sera le principal interlocuteur de la maîtrise d'œuvre.

Rendre obligatoire l'établissement d'un cahier des charges préalable en concertation avec le conseil syndical et adapté aux besoins de la copropriété pour réaliser la consultation des bureaux d'études et architectes.

Adapter l'alimentation du fonds travaux en fonction du plan d'amortissement de la copropriété, des conclusions du DTG et de l'exploitation du carnet d'entretien numérique.

Sécuriser les fonds travaux en les conservant auprès d'un organisme extérieur qui sera garant des sommes déposées et qui seront débloquées sur présentation du procès-verbal et interdire l'utilisation du fonds travaux pour pallier aux impayés de charges.

Prévoir une disposition pour que le fonds travaux qui est déposé sur un compte bancaire séparé et sécurisé n'ait pas d'impact sur le montant de la prime d'assurance de la garantie financière.

Prévoir que les travaux de rénovation soient votés en priorité au cours de l'assemblée générale ou bien instaurer la tenue d'une assemblée générale spécifique lorsqu'il est question de voter des travaux de rénovation représentant un enjeu stratégique et un investissement financier important.

Imposer que dans l'extranet de la copropriété soit indiqué l'ensemble des informations qui concerne le projet de rénovation en mettant à disposition l'intégralité des pièces et documents en phase avec le CNE.

Réduire la majorité aux voix des copropriétaires présents et représentés pour accepter l'isolation en surplomb de propriété.

Affecter un statut collectif à tous les éléments d'un réseau collectif y compris ceux qui sont en partie privative.

Prévoir des subventions réservées à l'assistance à maîtrise d'ouvrage choisie par la copropriété lorsque la fonction n'est pas assurée par des services publics.

Imposer au syndic une mise en concurrence des contrats de gestion courante afin de réduire les dépenses nécessaires pour financer en parallèle le fonds travaux.

Créer un plan d'épargne copropriété (PEC), qui pourrait être une déclinaison du Plan Epargne Logement (PEL).

Prolonger le délai maximal de réalisation des travaux pour pouvoir obtenir les subventions.

Prévoir la délivrance graduelle de subventions en fonction des travaux votés. Renforcer les aides d'ingénierie ainsi que la mise en place de subventions progressives en fonction du type de bâtiment de travaux et des économies de charges énergétiques qu'ils représentent.

Mutualiser les frais à l'échelle d'un quartier pour réduire les coûts inhérents aux travaux de rénovation sous l'impulsion et la coordination des collectivités locales.

Des contrats P3 opaques ne permettant pas au prestataire d'exiger le changement de pièces usées. Réglementer le contrat de type P3 en précisant que les pièces non échangées sont remboursées en fin d'année et versées aux fonds travaux.

La réglementation n'est pas assez rigoureuse en matière de contrats d'entretien de chaufferie, imposer des clauses techniques d'obligation d'entretien à l'égard du prestataire et des moyens de contrôle en matière de contrat de chauffage.

Axe 4 : Accompagner la montée en compétences des professionnels du bâtiment et le développement de l'innovation pour l'essor de solutions industrielles, fiables et compétitives

Action n°12 - Mobiliser les professionnels dans la montée en compétences pour améliorer la confiance

Effinergie 12_1	<p>Une instance partenariale sera créée qui aura la charge de simplifier, clarifier et harmoniser les labels et de faire évoluer le dispositif RGE pour garantir une meilleure qualité des travaux tout en limitant le coût pour les entreprises pour leur assurer un accès au marché des travaux de la rénovation énergétique.</p>	<p>Le RGE doit intégrer également des référentiels basés sur les offres de solutions standardisées en lien avec les référentiels de formation des industriels.</p> <p>Le dispositif doit inclure une mise à jour des compétences et une adaptation à l'évolution des techniques.</p> <p>Cela implique que des moyens de contrôle soient déployés. Les métiers ou qualifications spécifiques à la ventilation et à l'isolation doivent voir le jour avec des formations dédiées.</p> <p>Les formations doivent se dérouler en petit groupe permettant de meilleurs échanges entre métiers.</p> <p>Une communication sur les bénéfices des formations RGE doit être mise en place.</p> <p>En résidentiel : élargir le champ du RGE (TVA rénovation énergétique, eco-PTZ, aides ANAH, aides locales), et élargir aux résidences secondaires.</p> <p>En bâtiments publics et tertiaires : intégrer la nécessité d'être RGE dans les appels d'offres.</p> <p>Au-delà de la formation des professionnels, développer les outils numériques nécessaires pour donner accès à la bonne information, aux professionnels sur le chantier en temps réel permettrait d'aider la montée en compétence.</p>
Effinergie 12_2	<p>En lien avec les régions et le ministère de l'Éducation nationale, un grand plan de formation aux évolutions des règles de l'art de la rénovation énergétique sera</p>	<p>Les régions, de par leur compétence en formation et les travaux de rénovation des lycées peuvent s'intégrer dans ce dispositif. Toutefois, le personnel enseignant dépend uniquement de</p>

	<p>mis en place pour les 12 000 enseignants de la formation initiale concernés.</p>	<p>l'éducation nationale. Le portage de la formation des enseignants doit donc être précisé. Dans le cadre de ces formations, des exemples mêlant rénovation énergétique des lycées et sensibilisation du corps enseignant seront proposés.</p> <p>Copropriété : Il est nécessaire qu'aucun professionnel ne soit oublié dans cet objectif de formation où les maîtres d'œuvre et bureau d'étude doivent aussi bien connaître la rénovation que le fonctionnement du bâtiment considéré. Les copropriétés étant souvent confrontées à des méconnaissances. Il pourra être demandé aux différents métiers du bâtiment de compléter leur cursus par un module propre à la rénovation des immeubles existants. De la même façon les syndicats de copropriétés ne peuvent gérer un projet de rénovation sans en connaître les tenants et aboutissants. Les syndicats pourront être identifiés par un label ou une certification spécifique lorsqu'ils disposent d'un professionnel spécialisé dans les travaux de rénovation (à l'instar de la certification Exploitation des copropriétés délivrée par CERQUAL).</p>
Effinergie 12_3	<p>Dans la formation initiale, la rénovation énergétique sera prise en compte à travers la formation de formateurs, afin d'assurer un socle de connaissances permettant à tous les nouveaux professionnels du bâtiment d'en intégrer les enjeux; la formation sera modernisée, à travers des projets d'innovation pédagogique et le développement de nouvelles formations ciblées sur l'efficacité énergétique des rénovations;</p>	<p>Compte tenu de l'importance des rénovations à faire en nombre et en spécificité, il est important que l'Etat prenne l'engagement de structurer une filière de formation initiale qualifiante pour des techniciens de bâtiments spécialisés dans la rénovation sur un cursus de deux ans. La formation professionnelle intégrera les innovations, notamment celles mises en avant dans l'action 13 et prendra en compte tous les matériaux avec leurs caractéristiques techniques et leur intérêt environnemental.</p> <p>Des incitations aux formations performantes et qualifiantes doivent être déployées en comptant notamment les MOOC et formation sur chantier, adaptées au monde du bâtiment, opérationnelles et constituant un bon complément aux formations en présentiel.</p>

		<p>Pour réussir le challenge il faut pouvoir assurer la formation initiale d'au moins 40 000 jeunes aux niveaux IV et V sur la rénovation.</p> <p>La formation continue doit aussi être partie intégrante du plan de rénovation.</p>
Effinergie 12_4	Les filières, l'Ademe et l'État, avec les régions, étudieront comment intégrer le Feebat dans le dispositif de droit commun de la formation professionnelle.	Les métiers de la maîtrise d'œuvre ne doivent pas être oubliés dans cette thématique de formation. Ces métiers font partie intégrante de la notion de rénovation avec le travail sur les espaces de vie, leurs modulations, l'ouverture à la lumière extérieure, etc. qui sont souvent des pistes à actionner lors d'une rénovation.
Action n°13 - Développer et soutenir l'innovation		
Effinergie 13_1	<p>Le soutien aux innovations se concentrera notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le développement de filières écomatériaux (matériaux biosourcés, utilisation de la ressource en bois pour que les bâtiments stockent davantage de carbone qu'ils n'en consomment à leur construction, etc.) ; • la diffusion et l'utilisation des outils numériques par l'ensemble de la filière, pour diminuer les coûts et les délais ; • le développement de capacités de mesure et de gestion de l'efficacité énergétique permettant une meilleure connaissance du parc de bâtiments et de leur consommation ; • les services de gestion active des bâtiments et des îlots de bâtiments. 	<p>Intégrer les outils du numérique est important en tertiaire mais également dans la rénovation des bâtiments en résidentiel sans être une solution miracle.</p> <p>Les écomatériaux sur lesquels le soutien aux innovations se concentrera doivent être défini plus explicitement à la lumière de leurs avantages et inconvénients.</p> <p>Afin de pouvoir répondre au SNBC il faut s'assurer que toutes les filières aient accès à des financements pour la production de données environnementales et sanitaires.</p> <p>Il conviendra d'intégrer les logiques de rénovation à l'échelle de quartier où les solutions de gestion active pourront être intégrées.</p>